



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 septembre 2006

CS – 1.12

**Marché public d'assurance
Contrat « bris de machines
et risques annexes »**

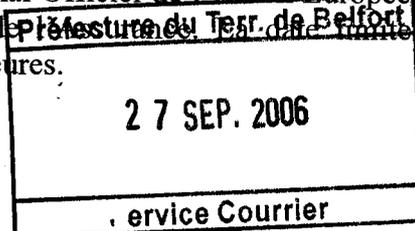
RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Par délibération du 7 juin 2006, le Comité Syndical autorisait M. le Président à procéder par appel d'offres à une consultation pour le renouvellement contrat d'assurance « bris de machines et risques annexes » du SERTRID.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé au Journal Officiel de l'Union Européenne et au BOAMP, le 13 juillet 2006, ainsi qu'à l'Argus de la Construction. La date limite de réception des offres était fixée au 5 septembre 2006 à 12 heures.

Trois sociétés ont déposé un dossier :

- Paris Nord Assurance Service
- Territoires et Construction
- Mutuelles du Mans Assurances – Jean-Pierre DRUET, agent général



La Commission d'Appel d'Offres a tenu une première réunion le 8 septembre 2006, pour l'ouverture des plis. L'analyse des offres a été effectuée par le cabinet PROTECTAS, avec lequel le SERTRID a passé une convention pour réaliser cette prestation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le 20 septembre 2006, et a décidé de retenir l'offre présentée par la compagnie MMA

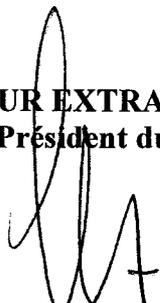
- prix marché de base bris de machines	76 979.67 € TTC
- perte d'exploitation prix marché de base	19 800 .00 € TTC

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** M. le Président à signer le marché avec la compagnie MMA – Jean-Pierre DRUET, agent général

Ainsi délibérée au siège administratif du SERTRID, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **27 SEP. 2006** conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le : **27 SEP. 2006**

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SERTRID



Emile GEHANT

Préfecture du Terr. de Belfort
27 SEP. 2006
Service Courrier